

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES RÉJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, sans dentaires spéciaux extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médicament prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable signée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- o Réclamation : contact@mupras.com
- o Prise en charge : pec@mupras.com
- o Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

Le MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 [LG] - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

M22- 0059131

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : **2387**

Société : **RAM**

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : **HARIFI**

**BACHIR RACHID**

Date de naissance : **07 - mai - 1949**

Adresse : **64 HAY AL MAGHRIB AL MARA BIA SECT 1**

**TEMARA**

Tél. : **066 1316 226**

Total des frais engagés : ..... Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare

avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : **LARAT**

Signature de l'adhérent(e) :



**10 DECEMBRE 2013**

**MUPRAS**

**10 DECEMBRE 2013**

**MUPRAS**

# RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
30 NOV 2023			300,00 DH	Dr. BEN ABDI Détail Actes Diabète Endocrinologie Nutrition 12186 Tel: 05 31 22 87 84 GSM: 07 62 72 87 84 INP: 101023001

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE KENZA Najat RBATI Docteur en Pharmacie 4400, Lot. Al Wakrah - Cas. Témara Tél.: 05 37 64 50 36 INPE : 102061058	23/11/23	866,80

## ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

Le

Imp

Veu

S



6 8260 753521 7

INFO PHARMA  
10, Rue Boulmane Bourgogne  
Casablanca 20040 Morocco  
Tel: +212 5 22 22 34 07  
+212 5 22 22 12 55  
Fax: +212 5 22 47 45 92



6 8260 753521 7

INFO PHARMA  
10, Rue Boulmane Bourgogne  
Casablanca 20040 Morocco  
Tel: +212 5 22 22 34 07  
+212 5 22 22 12 55  
Fax: +212 5 22 47 45 92

ENT

PER: 22E011

KARDEGIC 160MG  
SACHETS B30

P.P.V: 35DH70

6 118001 081189

Titulaire de l'AMM : sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat R.P.1 BP2611 - Ain Sebaâ 20250,  
Casablanca - Maroc.  
Lahcen BOUCHAOUIR, Pharmacien Responsable.  
Fabricant : sanofi-aventis Maroc



6 118001 081189

KARDEGIC 160MG  
SACHETS B30

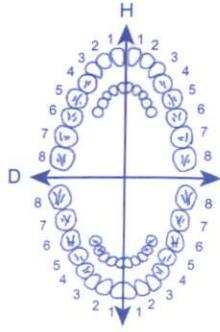
P.P.V: 35DH70

LOT: 22E011  
PER.:06 2024

Titulaire de l'AMM : sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat R.P.1 BP2611 - Ain Sebaâ 20250,  
Casablanca - Maroc.

O.D.F

PROTHESES DENTAIRES



D H G B

DETERMINATION DU COEF  
MASTICATOIRE

25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

B

(Création, remont, adjonction)  
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Spécialiste  
En Endocrinologie - Maladies Métaboliques - Nutrition  
Diabète - Cholestérol - Obésité  
Lipolaser - Cryolipolyse - Radio Fréquence

Diplômée de la Faculté de Médecine de Toulouse

N° 2387 M 22-0059131

30 NOV. 2023

خريجة كلية الطب بتولوز

Rabat, le ..... الرباط، في .....

Hanif Bechar Rechid

~~20,80x7  
145,60~~~~35,20x3  
107,10~~~~40,00x3  
120,00~~~~53,70x2  
107,40~~~~8,70~~PHARMACIE HENZY  
N° 100 REATI  
DISPENSERI Pharmacie  
4000 Casablanca - Wissak - Erac - Témara  
Tél: 05 37 64 50 36  
INSP: 102061058~~Hanif Bechar~~

Av. Hassan II, Résidence Mamounia (ex CTM) - Entrée A - Appt 10 - 2ème Etage - RABAT - CENTRE

Gsm : 07 62 72 87 84 - Tél : 05 37 72 21 86 - E-mail : cabinet.drbenlarbi@gmail.com

Dr. BENLARBI Delai Amar Bouchra  
Endocrinologue, Diabatologue  
Nutritionniste  
Tel: 05 37 72 21 86  
GSM: 07 62 72 87 84  
INP: 101023901

Dr. BENLARBI Delai Amar Bouchra  
Endocrinologue, Diabatologue  
Nutritionniste  
Tel: 05 37 72 21 86  
GSM: 07 62 72 87 84  
INP: 101023901

RELAXOL 500MG/2MG  
CP B20  
LOT :23E008  
P.P.V :53DH10  
PER.02 2026  
6 118000 060833

KARDEGIC 160MG  
SACHETS B30  
LOT :23E002  
P.P.V :35DH70  
PER.01 2025  
6 118001 081189

RELAXOL 500MG/2MG  
CP B20  
LOT :23E014  
P.P.V :53DH10  
PER.04 2026  
6 118000 060833

LOT 221449  
EXP 10/2027  
PPV 20.80DH

87,30

20,80

20,80

20,80

20,80